

Relevé de facture mensuel

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT

TARIFICATION PAR PALIERS EN HIVER

Numéro de compte :
000 000 000 000 0000 0

1

Numéro du compteur :
0000000

Vos frais d'électricité

Électricité 2

Tarifs par paliers - hiver 3

Palier inférieur – 700 kWh @ X,X ¢/kWh

0,00 \$

Palier supérieur – 0 kWh @ X,X ¢/kWh

0,00 \$

Frais de livraison

0,00 \$

Frais réglementés

0,00 \$

Vos frais d'électricité totaux

0,00 \$

TVH

0,00 \$

Remise de l'Ontario pour l'électricité

00 \$CR

Montant total

0,00 \$

Période de lecture du compteur 4

Numéro de jours

Du 9 septembre 2020 au 8 octobre 2020

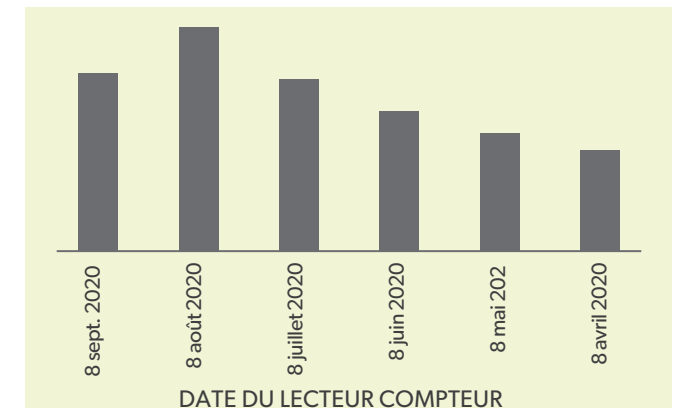
30

Si vous souhaitez changer de plan tarifaire, vous devrez remplir un formulaire qui vous demandera votre numéro de compte. Votre numéro de compte est probablement indiqué en haut de votre facture.

C'est la ligne d'électricité de la facture. Elle indique le plan tarifaire qui s'applique à vous et ce que vous payez pour l'électricité que vous utilisez. Cette facture indique la tarification par paliers.

En tant que client de la tarification par paliers, votre consommation est divisée de manière à indiquer la quantité que vous utilisez au prix du palier inférieur et la quantité que vous utilisez au prix du palier supérieur. Les 700 kWh de consommation sont ici destinés à illustrer la quantité d'électricité utilisée au cours d'une période de facturation mensuelle par un client résidentiel type. La quantité d'électricité que vous consommez au cours d'un mois peut être différente.

Il s'agit de la période de lecture du compteur, également appelée période de facturation. Votre facture couvre tous les frais d'électricité que vous devez payer pendant cette période. Une période de facturation est généralement de 30 jours, mais cela peut varier. Tout changement de plan tarifaire ne peut devenir effectif qu'au début d'une nouvelle période de facturation.



5 Votre facture doit fournir des informations sur votre utilisation historique. Ceci est également important lors de l'évaluation de vos options de plan tarifaire.

Soutien total de l'Ontario: 00 \$. Pour en savoir plus sur les programmes de soutien en électricité de la province, visitez Ontario.ca/yourelectricitybill.

Relevé de facture mensuel

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT

TARIFICATION PAR PALIERS EN ÉTÉ

Numéro de compte :
000 000 000 000 0000 0

1

Numéro du compteur :
0000000

Vos frais d'électricité

Électricité

2

Tarifs par paliers - été

3

Palier inférieur – 600 kWh @ X,X ¢/kWh
Palier supérieur – 100 kWh @ X,X ¢/kWh

0,00 \$
0,00 \$

Frais de livraison

0,00 \$

Frais réglementés

0,00 \$

Vos frais d'électricité totaux

0,00 \$

TVH

0,00 \$

Remise de l'Ontario pour l'électricité

00 \$CR

Montant total

0,00 \$

Période de lecture du compteur

4

Numéro de jours

Du 9 septembre 2020 au 8 octobre 2020

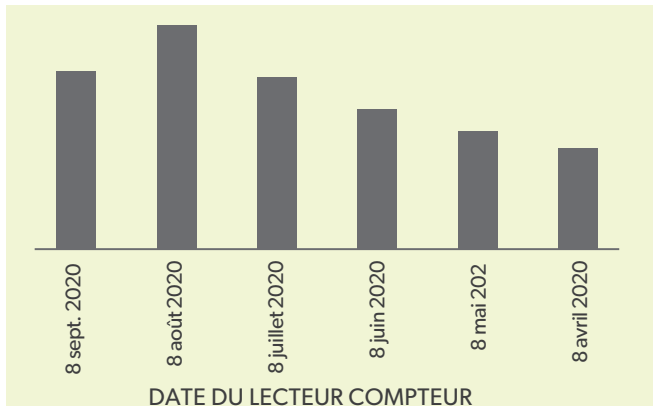
30

Si vous souhaitez changer de plan tarifaire, vous devrez remplir un formulaire qui vous demandera votre numéro de compte. Votre numéro de compte est probablement indiqué en haut de votre facture.

C'est la ligne d'électricité de la facture. Elle indique le plan tarifaire qui s'applique à vous et ce que vous payez pour l'électricité que vous utilisez. Cette facture indique la tarification par paliers.

En tant que client de la tarification par paliers, votre consommation est divisée de manière à indiquer la quantité que vous utilisez au prix du palier inférieur et la quantité que vous utilisez au prix du palier supérieur. Les 700 kWh de consommation sont ici destinés à illustrer la quantité d'électricité utilisée au cours d'une période de facturation mensuelle par un client résidentiel type. La quantité d'électricité que vous consommez au cours d'un mois peut être différente.

Il s'agit de la période de lecture du compteur, également appelée période de facturation. Votre facture couvre tous les frais d'électricité que vous devez payer pendant cette période. Une période de facturation est généralement de 30 jours, mais cela peut varier. Tout changement de plan tarifaire ne peut devenir effectif qu'au début d'une nouvelle période de facturation.



5 Votre facture doit fournir des informations sur votre utilisation historique. Ceci est également important lors de l'évaluation de vos options de plan tarifaire.

Soutien total de l'Ontario: 00 \$. Pour en savoir plus sur les programmes de soutien en électricité de la province, visitez Ontario.ca/yourelectricitybill.